

SEANCE PLENIERE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

COMPTE RENDU – REUNION DU VENDREDI 10 FEVRIER

HOTEL D'AGGLOMERATION DE PERPIGNAN
SALLE 118, 14 H 30

La liste des présents est annexée au présent compte-rendu. Les présentations projetées en séance sont disponibles sur demande.

Principales décisions de la CLE

- Validation du rapport d'activités 2011
- Election de Françoise BIGOTTE à la première Vice-présidence de la CLE
- Validation de la synthèse du diagnostic
- Validation de la méthodologie pour « Tendances et scénarios »
- Validation du logo du SAGE
- Report de la discussion sur « Aqua Domitia » à la prochaine CLE

Introduction par le Président de la CLE :

Monsieur Jean-Paul ALDUY, Président de la Commission Locale de l'Eau, ouvre la séance. Il rappelle l'objet principal de la séance du jour : la présentation du diagnostic du SAGE.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Validation du rapport d'activités 2011
2. Election d'un/e Vice-président/e
3. Présentation du diagnostic
4. Méthodologie pour la phase « Tendances et scénarios »
5. Questions diverses
6. Rapport d'activités annuel du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon
7. Débat sur le projet « Aqua Domitia »

Jean-Paul ALDUY propose de prévoir 2 heures pour épuiser l'ordre du jour et donne la parole à Séverine HUMBERT, chargée de mission SAGE, pour la présentation du rapport d'activités de la CLE pour l'année 2011.

1. Validation du rapport d'activités 2011

Le rapport d'activités, qui a été envoyé aux membres de CLE par voie électronique avant la réunion, est présenté.

Les principales actions de l'année 2011 sont :

- Réalisation du SAGE : finalisation de l'état initial, et réalisation du diagnostic
- Fonctionnement de la CLE : reconstitution de la CLE (1/4 des membres) et travail sur les avis que donne la CLE sur les autorisations / déclarations de forages

- Etudes complémentaires : préparation de l'étude « volumes prélevables » pour le lancement tout début 2012
- Communication : plaquette « foreurs » et communication du Syndicat Mixte

Jean-Paul ALDUY s'estime satisfait du démarrage de l'étude « volumes prélevables », et pense qu'elle aurait dû être lancée depuis longtemps. En permettant de connaître le volume exploitable dans les nappes sans les mettre en péril, ses résultats poseront des bases solides pour le partage de l'eau.

Jean-Paul ALDUY met le rapport d'activités au vote. Il est adopté à l'unanimité.

2. Election d'un/e Vice-président/e

Après vote à main levée, Mme Françoise BIGOTTE est élue première Vice-présidente de la CLE à l'unanimité des 10 présents et 4 représentés (collège des collectivités).

3. Présentation du diagnostic (synthèse)

La synthèse du diagnostic, qui a été envoyée aux membres de CLE par voie électronique avant la réunion, est présentée.

Enjeu 1 : gestion quantitative

Nicolas GARCIA estime qu'en termes d'économies d'eau il existe une large marge de manœuvre sur les rendements de réseaux. Le SMPEPTA a réalisé une économie de 2 à 3 millions de m³ sur 7 à 8 millions de m³ prélevés.

Séverine HUMBERT salue les efforts réalisés par certaines collectivités. Elle nuance toutefois, car les calculs de rendements sont différents d'une commune à l'autre et ne reflètent pas toujours la réalité des usages.

Jean-Paul ALDUY pense que le calcul est simple : il suffit de faire la différence entre eau produite et eau facturée pour connaître le rendement.

Séverine HUMBERT précise que si le raisonnement global est correct, dans les volumes non facturés on trouve différents usages : des pertes mais aussi des usages communaux non comptabilisés (arrosage, bornes incendies, potences etc.), car les communes sont loin de disposer de compteurs sur tous les points de consommation. Pour preuve de la diversité des calculs, dans le « rapport du maire sur le prix et la qualité des services d'eau » (RPQS), une commune de la plaine affiche un rendement de 101 % !

Michel MOLY approuve car sur la communauté de communes Albères Côte Vermeille, lorsque la gestion est passée en régie, le rendement a chuté brutalement de 20%, baisse qu'on ne peut pas attribuer uniquement à des faits techniques, et qui pose question quant au mode de calcul.

Nicolas GARCIA approuve également, et précise que l'intérêt du délégataire n'est pas d'être vertueux, car ça lui coûte de l'argent.

Pascal JOBERT explique qu'il existe un calcul officiel proposé par la DDTM et à inclure au RPQS (avec les réserves soulevées par Séverine HUMBERT). Dans le cas d'une délégation, souvent le délégataire s'engage sur un rendement par contrat. Si le contrat n'est pas respecté, il est souvent prévu des pénalités, mais qui sont rarement appliquées.

SAGE DES NAPPES DE LA PLAINE DU ROUSSILLON

Fernand ROIG se demande comment faire pour moins utiliser l'eau des forages dans le pavillonnaire. L'incitation fiscale, à l'instar de ce qui se fait pour les économies d'énergies, pourrait être une piste (ex : déduction fiscale pour la création de récupérateur d'eau pluviale).

En termes de tarification, Jean-Paul ALDUY estime nécessaire de passer à la tarification progressive, en créant par exemple une première tranche avec un tarif bas puis une tranche haute pour les grosses consommations avec un tarif plus élevé.

Concernant la recharge des nappes quaternaires, Fernand ROIG se demande s'il serait possible d'utiliser l'eau de la Têt par les canaux pour réalimenter les nappes.

Alphonse PUIG répond que ça existe déjà. Avant les Syndicats de canaux ou rivières faisaient des chenaux pour évacuer les eaux le plus rapidement possible, aujourd'hui la politique consiste à créer des bassins de rétention. Il est impératif d'arrêter de construire dans des zones inondables, dans des zones d'expansion naturelles des crues.

Enjeu 2 : qualité des eaux

Patrick MARCOTTE précise qu'au niveau national, la dépollution des eaux coûte au contribuable 54 milliards d'euros. Il demande si un chiffrage local existe.

Séverine HUMBERT répond qu'il n'existe pas de chiffrage à l'échelle de la plaine, mais que certains captages, comme celui du Val Auger à Banyuls, sont équipés de traitements pour dépolluer les pesticides, et que ceux-ci sont effectivement très onéreux.

Michel MOLY approuve et précise qu'un traitement a été mis en place sur la Baillaury, car elle est utilisée en été pour éviter l'intrusion d'eau salée consécutive à une exploitation massive de la nappe.

Patrick MARCOTTE insiste sur la double conséquence des pollutions pour la collectivité : coûts de pollution d'abord, et éventuellement coûts très élevés de recherche d'une nouvelle ressource.

Michel MOLY ajoute que récemment on ne retrouve plus de pesticides sur le Val Auger, la qualité s'améliore donc.

Jean-Paul ALDUY pense que cette amélioration est à mettre au crédit des efforts consentis dans la lutte contre la pollution.

Nicolas GARCIA approuve en saluant les efforts de la profession agricole, mais nuance en expliquant que les diminutions de pesticides sont aussi dues à une diminution de l'activité agricole.

Jean BERTRAND demande à l'ARS quelle est la tendance générale sur la plaine de l'évolution des pesticides.

Jean-Bernard TERRE répond que les concentrations en pesticides retrouvées sont relativement constantes, avec toujours des pesticides interdits qui sont retrouvés, que ce soit des métabolites ou parfois les molécules mères.

Jean-Paul ALDUY demande si en termes de concentrations les normes sont respectées et la qualité est bonne.

Jean-Bernard TERRE répond que les normes de santé sont respectées mais les normes environnementales ne le sont pas.

SAGE DES NAPPES DE LA PLAINE DU ROUSSILLON

Nicolas GARCIA précise que respecter les normes lorsqu'il y a pollution nécessite un traitement, et que ce traitement a un coût, par exemple 35 000 euros la saison sur la Côte Vermeille pour le traitement des pesticides.

Michel MOLY salue à ce sujet les efforts des viticulteurs du cru Banyuls, qui tentent de nouvelles pratiques alternatives au tout chimique (labour, semis d'herbe, paillage...). Malgré tout, ces solutions ne sont pas parfaites et parfois difficilement applicables au contexte méditerranéen et aux terrasses spécifiques du terroir. Il demande où en est la recherche par rapport à de nouvelles molécules qui seraient moins polluantes.

Patrick MARCOTTE répond qu'il n'y a pas d'avancée sur une molécule « naturelle ». Il estime que si un jour on en découvrait une efficace et naturelle, elle ne pourrait être utilisée que par les jardiniers car son coût en agriculture serait prohibitif. Il est préférable d'orienter les actions agricoles vers de nouvelles pratiques plutôt que de chercher toujours une molécule « magique ».

Pascal JOBERT ajoute qu'il existe une réglementation concernant les « Zones Non Traitées (ZNT) » en bords de cours d'eau, visant à éviter les transferts de polluants dans les milieux aquatiques. L'Etat a lancé un programme de contrôle à ce sujet. Il s'agit bien sûr de vérifier le respect de la loi, mais surtout de sensibiliser les agriculteurs à cette thématique, ce pourquoi ce plan de contrôle a une vocation pédagogique et pas une logique de sanction brute.

Fernand ROIG pense que les forages défectueux sont les principaux responsables des pollutions, y compris aux chlorures. Les forages agricoles abandonnés ont notamment une responsabilité particulière.

Jean BERTRAND précise que d'autres forages, notamment ceux des particuliers, ont également une responsabilité comme vecteurs de pollutions.

Nicolas GARCIA pense que la solution viendrait d'un programme type « Ferti-Mieux » adapté aux pesticides. Ce programme de lutte contre les nitrates avait permis de largement faire diminuer les concentrations, par des actions de formations, d'échanges etc.

Séverine HUMBERT répond que dans le cadre du programme national « Ecophyto 2018 » des actions sont engagées en ce sens : réseau de fermes « pilotes », formations etc. D'autre part la procédure « captages prioritaires » agricoles prévoit la mise en place d'un plan d'action qui contient souvent un volet formation.

Fernand ROIG fait part de l'expérience du SYDETOM concernant le BRF (Bois Raméal Fragmenté). Il s'agit de copeaux de bois qui sont utilisés comme paillage et qui permettent à la fois de réduire la consommation en eau et les intrants (moins de nitrates grâce à la fertilisation du sol et moins de pesticides car les « mauvaises herbes » ne repoussent pas). Le SYDETOM en produit chaque année 50 000 tonnes, distribuées gratuitement aux agriculteurs, majoritairement viticulteurs et arboriculteurs. La demande est à l'heure actuelle plus forte que la production du SYDETOM, alors qu'aucune publicité n'a été faite.

Hermeline MALHERBE évoque la politique du Conseil Général des Pyrénées-Orientales, qui s'est engagé à atteindre le « zéro pesticides ». Il s'agit notamment de tester des techniques alternatives sur les routes, puis d'appliquer les plus efficaces. Ce travail se mène en collaboration avec les collectivités, et un échange d'idées a également lieu avec la Chambre d'Agriculture.

Jean-Paul ALDUY précise que la ville de Perpignan aussi est passée à « zéro pesticides ». Il faudrait réaliser un inventaire des bonnes pratiques des collectivités afin de les faire partager au plus grand nombre. Des documents pédagogiques pourraient être édités en ce sens, et mis à disposition des maires.

SAGE DES NAPPES DE LA PLAINE DU ROUSSILLON

Séverine HUMBERT répond que des documents existent et qu'une bibliographie sera réalisée pour voir ceux qui sont le plus intéressants et applicables localement.

Jean-Bernard TERRE précise que 95 % des captages sont munis d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP), c'est-à-dire un arrêté préfectoral qui fixe notamment des périmètres de protection des captages.

Pascal JOBERT confirme, mais précise que ces périmètres, bien qu'indispensables, ne sauraient suffire car ils ont vocation à protéger les captages des pollutions ponctuelles principalement. Pour les pollutions diffuses, la démarche « captages prioritaires », qui prend en compte toute l'aire d'alimentation du captage, est plus complète.

Patrick MARCOTTE pense qu'il serait efficace de changer les pratiques au sein des périmètres de protection ou d'action évoqués.

Séverine HUMBERT répond qu'effectivement certaines collectivités ont lancé ce type de démarches, notamment en Allemagne ou en Ile de France, en encourageant à proximité des captages l'agriculture biologique, ou a minima une agriculture plus respectueuse des équilibres naturels. Les résultats peuvent être très probants, comme en Allemagne où les taux de nitrates ont fortement baissé. D'autre part, le coût pour la collectivité à moyen terme est bien inférieur en préventif qu'en curatif.

Robert OLIVE souhaiterait qu'on cesse de stigmatiser les agriculteurs. A Saint Féliu d'Amont par exemple, les captages voisinent avec les surfaces agricoles, et il n'y a pas de pollution constatée.

Séverine HUMBERT répond que l'objet de la CLE et du SAGE n'est pas de stigmatiser qui que ce soit, mais simplement de tenter de résoudre des problèmes posés, à savoir ici la contamination par les pesticides de certains secteurs (pas tous). L'absence de pollutions dans certains secteurs est effectivement positive.

Concernant l'agriculture biologique, Alphonse PUIG estime que la demande est en augmentation. Si la production biologique suit la demande, les surfaces augmenteront et par conséquent les pollutions diminueront.

Patrick MARCOTTE approuve totalement, et ajoute que l'agriculture biologique répond à un triple enjeu : pérennisation de l'agriculture par la valorisation économique des territoires et des produits, préservation de l'environnement, et fourniture de repas de qualité. Il prend l'exemple des cantines scolaires, qui pourraient être plus largement approvisionnées en produits biologiques.

Jean-Paul ALDUY répond que l'agriculture biologique du département ne suffit pas à répondre à la demande des cantines.

Patrick MARCOTTE pense au contraire que les milliers de tonnes de fruits et légumes produits sur les 12% du département en agriculture biologique pourraient approvisionner les cantines. Même si tous le repas n'est pas biologique, si la volonté politique existait il serait possible de proposer au moins des fruits et légumes biologiques.

Jean-Paul ALDUY répond qu'à Perpignan c'est bien l'objectif mais que la quantité manque sur d'autres produits.

Patrick MARCOTTE persiste à penser que tous les moyens n'ont pas été mobilisés pour utiliser le potentiel de l'agriculture biologique départementale dans la restauration scolaire.

Enjeu 3 : forages

Jean-Paul ALDUY considère la question des forages comme un enjeu stratégique du SAGE. Il rappelle concernant les forages particuliers que deux problèmes majeurs se posent :

- Ils sont très peu recensés
- Ils sont globalement mal réalisés

Il ajoute que le principal problème concernant les forages est à envisager à la source : le foreur. La profession n'est pas structurée, il n'existe pas de qualification spécifique pour le métier de foreur etc. Il faudrait qu'existe un ordre des foreurs comme celui des médecins qui puisse décider d'attribuer le qualificatif de « foreur » ou non selon la qualité du travail. Il faut donc travailler en amont, à la source, sur la profession de foreur pour progresser sur cette question de la qualité des forages.

Jean-Bernard TERRE rappelle qu'il existe une réglementation qui oblige les propriétaires de forages *a minima* à une déclaration en mairie.

Jean-Paul ALDUY répond que même si la réglementation est assez complète sur le sujet, les problèmes persistent car la loi n'est pas appliquée.

Fernand ROIG précise que c'est le côté « invisible » du forage qui rend son contrôle difficile, contrairement à ce qui peut être fait pour les piscines par photographie aérienne notamment.

Jean-Michel BROQUAIRE estime qu'il n'est pas possible de mettre un compteur sur un forage agricole à l'aspiration pour des raisons techniques.

Jean BERTRAND pense qu'il est nécessaire qu'existe un dispositif de comptage, même si ça n'est pas nécessairement un compteur.

Pascal JOBERT répond que sur ce sujet on part de tellement loin qu'effectivement disposer déjà d'un dispositif de comptage serait un progrès.

Yves PICAREL insiste sur la sécurité de l'usage eau potable. Il y a en effet des risques d'empoisonnement liés aux différents polluants.

Jean-Bernard TERRE précise que plus de 100 contrôles sont réalisés tous les ans sur les installations AEP, ce qui signifie que le territoire est couvert tous les 3 ans. La sécurité de l'installation est un point de contrôle primordial de l'inspection. Sont ainsi contrôlés les forages des collectivités pour l'AEP et les forages dits « privés » mais à usage public (exemple : gîte).

Yves PICAREL répond que tous les autres (agricoles, particuliers) ne font l'objet d'aucun contrôle.

Jean-Bernard TERRE confirme que ces forages sont exclus du contrôle sanitaire puisque non destinés à l'eau potable.

Nicolas GARCIA demande combien pèsent les prélèvements industriels.

Séverine HUMBERT répond qu'en volume il s'agit d'1 à 3 millions de m³ par an, sur les 80 millions prélevés dans les nappes. Si ce volume n'est pas négligeable, l'impact quantitatif reste très modeste au regard des prélèvements AEP et agricoles.

Enjeu 4 : communication

Pascal JOBERT précise que tous les forages soumis à la réglementation (police de l'Eau pour les forages agricoles et police du Maire pour les forages domestiques, c'est-à-dire ceux des particuliers). L'Etat n'a effectivement pas la possibilité de contrôler tous les forages qui relèvent de sa compétence, vu leur nombre impressionnant.

Hermeline MALHERBE pense que quelle que soit la communication qui existe sur le sujet, le particulier aujourd'hui ne se sent pas concerné. Il ne fait pas le lien entre l'eau du robinet et l'eau de son forage ou puits, et ne pense pas qu'il peut faire l'objet d'un contrôle. L'information doit être diffusée plus largement, par la CLE et aussi par les services de l'Etat.

Nicolas GARCIA pense qu'il y a des passerelles à trouver avec le SPANC. Certains particuliers rejettent leurs eaux usées directement dans la nappe dans laquelle est implanté leur forage !

Jean-Paul ALDUY souhaite ajouter à l'enjeu « communication » le rôle des foreurs, même si celui-ci apparaît déjà dans l'enjeu « forages », car il lui semble déterminant. Les foreurs ont un rôle crucial d'information auprès de leurs clients.

En accord avec Hermeline MALHERBE, Jean-Paul ALDUY estime que la responsabilité de la communication incombe aussi aux collectivités et à la CLE, afin de sensibiliser les Maires à la question. Concernant les particuliers, il estime plus difficile de bien faire passer le message.

Séverine HUMBERT pense qu'il existe des arguments solides pour convaincre les particuliers :

- Un forage particulier mal réalisé peut polluer l'AEP d'une commune, et par là même augmenter le prix de l'eau
- Un forage confié à un foreur ne respectant pas les règles de l'art risque de ne plus être utilisable après quelques années, et donc non rentabilisé
- La pollution des nappes par un forage mal réalisé impactera tous les autres usagers alentours (voisins, agriculteurs etc.)

Alphonse PUIG reprend l'exemple du SPANC. Si une installation d'assainissement non collectif a été déclarée non conforme, le propriétaire ne peut pas vendre sa maison avant de l'avoir mise en conformité. S'inspirer de ce dispositif permettrait de résoudre une partie du problème des forages.

Jean-Paul ALDUY estime qu'il est intéressant d'explorer toutes les pistes de travail, et que l'objectif ne pourra être atteint qu'en mettant en œuvre une série de mesures.

Concernant le document, il précise que les membres de CLE peuvent faire des amendements en contactant le secrétariat de la CLE.

Il précise que, pour des raisons évidentes d'économie de ressource, désormais tous les documents du SAGE (documents de travail, synthèses etc.) ne seront plus imprimés mais mis à disposition sur le site Internet et/ou envoyés par mail.

Enjeu 5 : gouvernance

Séverine HUMBERT précise qu'une intervention pour présenter les enjeux du SAGE a été faite en Comité Syndical du SCOT Plaine du Roussillon. Le SCOT viendra en retour présenter ses documents et orientations à la prochaine CLE.

Jean-Paul ALDUY remercie Alphonse PUIG pour son implication dans le SCOT « Plaine du Roussillon » et sa ténacité à y faire prendre en compte les enjeux de l'eau.

Bernard CUENET demande comment va s'articuler le SAGE avec le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) porté par l'ARS, et qui contient une série de mesures recoupant les enjeux du SAGE. Par exemple en termes de communication le PRSE contient un volet assez développé.

Hermeline MALHERBE approuve la question, il faut éviter de faire deux fois la même chose dans un contexte différent, et plutôt rechercher une synergie.

Jean-Bernard TERRE précise que le PRSE contient des objectifs relatifs aux enjeux de santé publique. Si les thématiques se croisent en effet, la réponse n'est pas toujours la même. D'autre part, le SAGE traite d'enjeux plus larges que seuls ceux de santé publique. De même pour le site web, il contient de nombreuses informations (qualité de l'eau, factures etc.) mais toujours liées au volet AEP.

Jean-Paul ALDUY précise que le SAGE envisage les enjeux de manière bien plus large que le PRSE, puisqu'au-delà de l'aspect purement sanitaire, la démarche est la suivante :

- Quelle est la ressource disponible (étude volumes prélevables)
- Quelles sont les consommations (état initial et études volumes prélevables)
- Quelle est l'évolution qualitative / quantitative de la ressource ?
- Quelles solutions apporter ?

Il ajoute que le SAGE apportera une réponse plus claire après lecture détaillée du PRSE.

4. Méthodologie pour la phase « Tendances et scénarios »

Séverine HUMBERT présente la méthodologie retenue et le contenu de la consultation à lancer après la CLE.

Concernant le type de SAGE envisagé, et même si cette question devra être traitée plus tard dans la démarche, Jean-Paul ALDUY souhaite faire part de sa position. La question sera posée à l'avenir de savoir comment le SAGE va être dessiné : vocation générique de planification, vocation très opérationnelle, vocation juridique, réponse à une problématique prégnante... Jean Paul ALDUY souhaite un SAGE qui liste les questions-clés que devra traiter la CLE, puis les hiérarchise et prévoit un calendrier par étapes. Un SAGE qui ne ferait que de la planification serait inefficace et resterait dans les placards. Un SAGE prévoyant trop d'actions sur tous les thèmes serait inapplicable : « qui trop embrasse mal étreint ».

Michel MOLY apporte une information : il participe à un groupe de travail sur l'évolution prévisionnelle du littoral, qui envisage plusieurs scénarios selon les choix politiques (protection, recul etc.) Le niveau de la mer devrait monter de 60 cm d'ici 2050, et les épisodes de tempêtes augmenter. Ceci aura des conséquences sur les réseaux d'eau et d'assainissement. C'est un facteur à prendre en compte.

Jean-Paul ALDUY demande quel sera l'horizon de travail.

Séverine HUMBERT répond que le comité technique devra répondre à cette question. A priori il s'agira de 2020, et/ou 2040 pour pouvoir utiliser les données existantes sur les besoins et le changement climatique.

5. Questions diverses

Le logo proposé est validé par l'ensemble de la CLE. Il reprend les mêmes codes graphiques que le logo du Syndicat Mixte, celui du Syndicat à dominante jaune et celui du SAGE à dominante rouge.

6. Rapport d'activités 2011 du Syndicat Mixte des nappes du Roussillon

Hichem TACHRIFT présente le rapport d'activités 2011.

7. Débat sur le projet « Aqua Domitia »

Jean-Paul ALDUY propose de retirer le débat sur « Aqua Domitia » de l'ordre du jour.

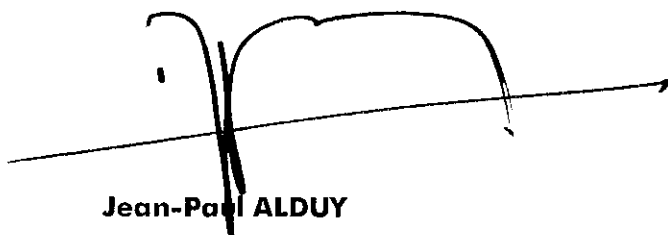
Hermeline MALHERBE souhaite tout de même préciser la position du Conseil Général. La réflexion du département est issue d'un projet plus vaste mené par la Région et les départements, nommé « Aqua 2020 ». Il s'agissait de confronter les besoins à l'horizon 2020 avec les ressources potentiellement disponibles. « Aqua Domitia », l'adducteur d'eau du Rhône, constitue une de ces ressources potentiellement mobilisable. Le Conseil Général a mené une étude d'opportunité à l'échelle du département pour savoir quelles ressources il était le plus pertinent de mobiliser (économies d'eau, réutilisation d'eaux usées, Villeneuve de la Raho, création de barrages, dessalement, Aqua Domitia etc.). La première conclusion est qu'il est possible avant toute recherche de nouvelle ressource de réaliser des économies d'eau conséquentes. La seconde conclusion est qu'il est préférable d'exploiter d'abord les ressources internes au département, qui permettront de subvenir aux besoins jusqu'en 2030 voire 2040. Il s'agit principalement du karst des Corbières et de la retenue d'eau de Villeneuve de la Raho. Ces ressources sont en effet plus facilement mobilisables, et surtout leur exploitation est beaucoup moins onéreuse qu'une solution externe comme « Aqua Domitia ». L'option « Aqua Domitia » n'est donc pas totalement écartée pour l'avenir, mais jugée non pertinente d'ici 2030 -2040.

Fin de séance

Jean-Paul ALDUY clôt la séance à 17h et invite les membres de CLE à faire remonter leurs remarques sur la synthèse du diagnostic s'ils le souhaitent. Il rappelle que la prochaine CLE aura lieu au mois de juin.

Fait à Perpignan, le 29 FEV. 2012 ,

Le Président de la Commission Locale de l'Eau,



Jean-Paul ALDUY

SAGE DES NAPPES DE LA PLAINE DU ROUSSILLON

Liste de présence – Membres officiels de la CLE

Prénom – Nom	Structure et fonction
Collège des collectivités	
Jean-Paul ALDUY, Président de la CLE	Président de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération
Marcel DESCOSSEY	Maire de Palau del Vidre
Nicolas GARCIA	Président du SMPEPTA
Hermeline MALHERBE	Présidente du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes de la plaine du Roussillon
Michel MOLY	Vice-président du Conseil Général des Pyrénées-Orientales
Robert OLIVE	Mairie de Saint Féliu d'Amont
Yves PICAREL	Adjoint au Maire, Commune de Leucate
Sébastien PLA	Conseiller Général de l'Aude
Alphonse PUIG	Vice-président de la Communauté de communes des Aspres
Fernand ROIG	Représentant du Syndicat Mixte SCOT Plaine du Roussillon
Collège des usagers	
Jean-Michel BROQUAIRE	Association Syndicale des Irrigants de Salanque
Bernard CUENET	Représentant l'association de consommateurs « UFC – Que choisir »
Alain GRAPPE	Représentant l'association EDEN
Patrick MARCOTTE	Directeur du CIVAM Bio 66
Sylvie MICHEL	Représentante de la Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air
Collège des services de l'Etat	
Pascal JOBERT	DDTM – MISE des Pyrénées-Orientales
Jean-Bernard TERRE	Agence Régionale de Santé

Excusés

André BASCOU, Président de la CLE du SAGE de l'Agly
 Françoise BIGOTTE, Conseil Régional Languedoc-Roussillon (pouvoir à M. Moly)
 Gérard CAPDET, Chambre des Métiers (pouvoir à J. Mias)
 Louis CARLES, Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt
 Paul CHEMIN, DREAL (pouvoir à P. Jobert)
 DDTM – Mise de l'Aude
 Serge GORCE, mairie de Clairà (pouvoir à R. Olive)
 Chantal GRAILLE, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse
 Michel GUALLAR, Chambre d'Agriculture (pouvoir à JM. Broquaire)
 Raymond PLA, Maire d'Ortaffa (pouvoir à H. Malherbe)
 Alexandre PUIGNAU, Président de la CLE du SAGE Tech-Albères
 Alain TORRENT, Président de la communauté de communes du Vallespir (pouvoir à M. Descossey)
 Daniel VERGES, Mairie de Perpignan

SAGE DES NAPPES DE LA PLAINE DU ROUSSILLON

Liste de présence – Autres participants

Prénom – Nom	Structure
Jean BERTRAND	Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales
Marianne BOTET, Grégoire NADAL, Hichem TACHRIFT	Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon
Fabrice CAROL	Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt
Bruno CHEVALIER	Direction Départementale des Territoires et de la Mer 66
Anne GOVI	Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération
Séverine HUMBERT	Animatrice du SAGE « Nappes de la plaine du Roussillon »
Régis INGOUF	Région Languedoc-Roussillon
Marie MAILHEAU	Animatrice du SAGE « Salses Leucate »
Jean-Luc SIRAC	Conseil Général des Pyrénées-Orientales
François TOULET-BLANQUET	Animateur du SAGE « Tech-Albères »